



Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires
Zwischenstaatliche Organisation für den internationalen Eisenbahnverkehr
Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail

**Secrétaire général
Generalsekretär
Secretary General**

**NOT-22026
02.05.2022**

Original : FR EN

**AUX ÉTATS MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIÉS DE L'OTIF
ET AUX ORGANISATIONS RÉGIONALES AYANT ADHÉRÉ À LA COTIF**

Notification du dépositaire

Liste des lignes ferroviaires CIM
(Lettre circulaire 17)

En sa qualité de dépositaire, le Secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) vous notifie les informations suivantes :

Par courrier daté du 22 février 2022, le ministre des affaires étrangères de la Russie a prié le Secrétaire général d'inscrire de nouvelles lignes ferroviaires au chapitre « Russie » de la « Liste des lignes ferroviaires CIM ».

Lors de son adhésion à la Convention relative aux transports internationaux ferroviaires (COTIF), qui a pris effet le 1^{er} février 2010, la Russie a notamment émis une réserve conformément à l'article premier, § 6, des Règles uniformes concernant le contrat de transport international ferroviaire des marchandises (RU CIM), selon laquelle elle n'appliquerait les RU CIM qu'aux transports effectués sur une partie seulement de l'infrastructure ferroviaire située sur son territoire.

Selon l'article 24, § 3, de la COTIF les États membres ayant émis une telle réserve ont toujours la possibilité de faire unilatéralement inscrire de nouvelles lignes ou d'en faire radier en envoyant au Secrétaire général une communication idoine.

Le Secrétaire général notifie ensuite l'inscription ou la radiation d'une ligne à tous les États membres et aux organisations régionales ayant adhéré à la COTIF en application de l'article 24, § 4, de la COTIF.

Par voie de conséquence, le Secrétaire général notifie l'inscription des lignes ferroviaires suivantes au chapitre « Russie » de la « Liste des lignes ferroviaires CIM » :

- ligne entre la gare frontière de Mamonovo et la gare Dzerjinskaïa-Novaïa ;
- ligne entre la gare frontière de Jelesnodorojny et la gare de Tcherniakhovsk ;
- ligne entre la gare de Kaliningrad-Sortirovochny et le port de Kaliningrad ;
- ligne entre la gare frontière Bouslovskaïa et la frontière avec la Finlande ;
- ligne entre la gare frontière de Svetogorsk et la frontière avec la Finlande ;
- ligne entre la gare frontière de Värtsilä et la frontière avec la Finlande ;
- ligne entre la gare frontière de Kivijärvi et la frontière avec la Finlande.

En application de l'article 24, § 5, de la COTIF, les transports sur ces lignes ferroviaires seront soumis aux dispositions de la COTIF à l'expiration d'un mois à compter de la date de la présente notification, soit le 2 juin 2022.

En raison de ces inscriptions, le chapitre « Russie » de la « Liste des lignes ferroviaires CIM » est réédité et annexé.



(Wolfgang Küpper)
Secrétaire général

Annexe :

- Chapitre « Russie » de la « Liste des lignes ferroviaires CIM » applicable à compter du 2 juin 2022

Copie :

Comité international des transports ferroviaires (CIT)
Secrétariat général
Weltpoststrasse 20
CH-3015 Berne